

# Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAIT LE SAMEDI



HUIT PAGES



LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 3, rue de la Roquette (place de la Basille), Paris (XI<sup>e</sup>)  
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 5 heures à 7 heures. — Téléphone 900-07

ABONNEMENTS

Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.  
ÉTRANGER : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

## Discours de Jules Guesde

### SOMMAIRE

Viviani l'imposteur. — P.-M. ANDRÉ.

Discours de Jules Guesde.

Exposé de motifs du projet Escuyer.

Les nombreuses familles et l'Etat.

La Lutte des classes à la Chambre. — Ch. RAP-  
POPORT.

Pression administrative. — BRACKE.

Au Jour le Jour. — Paul GRADOS.

Quest-ce qu'une candidature socialiste? — P. G.

La Crise universelle et le Socialisme. — Ch. R.

La Presse Socialiste.

### VIVIANI L'IMPOSTEUR

M. Viviani a obtenu mercredi un gros succès auprès des imbéciles et des gros malins de la majorité radicale, — ainsi que... hélas ! auprès de certains socialistes de la Chambre — en invoquant la signature qu'aurait donnée Jules Guesde, en 1897, en faveur du projet de retraites de M. Escuyer, lequel comportait une cotisation ouvrière de vingt sous par mois.

Guesde n'avait plus à la mémoire les circonstances dans lesquelles il avait été amené, en 1897, avec les autres membres du groupe socialiste, à présenter le projet Escuyer à la Chambre, et MM. les radicaux ont beaucoup ri.

Nous allons démontrer que **M. Viviani a tout simplement menti.**

Rétablissons les faits, fournissons les documents et nous allons voir que l'avocat Viviani s'est servi d'un faux pour obtenir un effet d'audience qui a transporté d'allégresse les crétins de la majorité, un instant avant troublés dans leur quiétude digérante par les paroles vengeresses de Jules Guesde.

Le projet Escuyer, qui vient de sortir inopinément de l'oubli, avait été présenté, en 1897, au Congrès des Bourses du Travail de Toulouse et au Congrès corporatif tenu à la même époque, dans la même ville. Ces Congrès avaient adopté et transmis au Groupe socialiste de la Chambre le projet Escuyer — avec prière de le soumettre aux délibérations du Parlement.

Ce projet Escuyer n'avait que de très lointains rapports avec l'Escroquerie monumentale de la loi Millerand-Viviani-Ribot.

Il comportait une assurance contre les maladies et risques professionnels. Il était basé sur la répartition. L'argent volé aux

ouvriers leur était restitué sous des formes diverses et certaines.

Le Congrès corporatif s'était vivement élevé contre la partie de ce projet relative aux cotisations ouvrières ; le Congrès des Bourses du travail partageait ce sentiment. Mais pour enlever tout prétexte aux parlementaires de repousser les retraites ouvrières, les Syndicats et Bourses du Travail avaient décidé de subir le prélèvement sur les salaires ouvriers.

Ainsi qu'on le verra par l'exposé des motifs par lequel le Groupe socialiste a soumis le projet Escuyer à la Chambre, le groupe a fait les plus grandes réserves sur ce projet, notamment en ce qui concerne les cotisations ouvrières.

M. Viviani estimait, en 1897, comme MM. Millerand et Pelletan, comme Jaurès, comme Rouanet, comme Vaillant, **tous alors d'accord avec Guesde,**

*« Qu'en droit, tous les salariés, déjà dépouillés d'une partie de leur travail par le système capitaliste, ne sont pas tenus de contribuer encore à l'institution des retraites. »*

*Tous les signataires déposant le projet Escuyer soutenaient, comme Guesde seul a continué à le faire, que les salariés, déjà si durement exploités par le capitalisme qui leur prend une large part de leur travail, ne devaient pas être tenus de payer un impôt nouveau pour s'assurer une retraite.*

Tous se réservaient, en cours de discussion du projet dont la Chambre était saisie, d'amender ce projet et, notamment, de supprimer la cotisation ouvrière.

*C'est exactement ce qu'a fait Guesde à la séance de mercredi dernier.*

**Guesde seul est resté le même.**

Les autres ont renié leurs déclarations de 1897.

**Et M. Viviani a menti.**

P.-M. ANDRÉ

Voici, d'après le *Journal officiel*, le discours complet prononcé par Jules Guesde contre le *vol législatif* des retraites ouvrières à la séance du 30 mars 1910, ainsi que la partie de l'allocation de M. Viviani accusant **mensongèrement** le député de Roubaix d'avoir changé d'avis, et la réponse de Guesde que nous complétons d'autre part en rétablissant la vérité outrageusement violée par l'imposteur qui est ministre sous Briand.

JULES GUESDE. — Messieurs, ce n'est par plaisir, c'est par devoir que j'aborde la tribune ce soir et vous demande quelques minutes de votre attention.

J'ai écouté tous les orateurs ou à peu près qui sont intervenus dans la discussion générale. Je n'en ai trouvé aucun qui ait osé faire l'éloge de la prétendue réforme qu'on nous demande de voter. Tous ont fait des réserves, tous ont indiqué des tares qu'ils ont considérées comme extrêmement graves, et ils ont ajouté : « Malgré cela nous voterons la loi. »

Certains ont dénoncé l'âge de la retraite : soixante-cinq ans. C'est à peu près, en effet, la retraite pour les morts, au moins dans certaines industries, dont aucun ouvrier n'arrive à une pareille vieillesse. D'autres ont insisté sur l'insuffisance des retraites qu'il s'agit d'organiser, et, quand on pense qu'elles vont d'un minimum qui n'atteint même pas six sous à un maximum qui ne dépassera pas dix-neuf sous, je comprends très bien que la grande œuvre dont parlait M. Viviani, qu'il vous priait de confirmer après la confirmation du Sénat, paraît, je ne dis pas seulement à un certain nombre de mes collègues, mais à l'immense majorité ouvrière, comme une parodie de retraites.

Certains ont signalé le danger — nié, il est vrai, par d'autres — de la capitalisation. Ils ont vu — et j'en suis — dans les millions prélevés sur la classe ouvrière, et additionnés à ceux de la classe patronale, que l'on devra faire fructifier, auxquels il faudra faire rapporter des intérêts, ils ont vu là un péril sérieux, étant donnée la société dans laquelle nous vivons, et où les Panamas ne sont pas l'exception, mais la règle, l'état de santé d'un régime basé sur le profit. (*Rires sur divers bancs à droite. — Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Je n'invoquerai pas à l'appui les derniers scandales, parce que je veux être court, simple et limiter mon intervention à ce que ma conscience exige. Je laisse donc de côté les critiques déjà faites ou à faire et je m'arrête à cet article 2 qui, en instituant un prélèvement sur les salaires ouvriers, aggrave la misère ouvrière, rend plus pénible aux travailleurs le poids du jour et réduit les ressources familiales déjà insuffisantes. Oui, cette somme de 9 francs par homme, de 6 francs par femme et de 4 fr. 50 par enfant, qui peut être doublée ou triplée par la présence à l'usine de deux ou trois enfants, de douze, treize, quatorze ans ; oui, ces 20 ou 30 francs peuvent manquer et manqueront à la vie ouvrière. Ils peuvent être la mort pour le « petit » malade, auquel il deviendra impossible de procurer chez le pharmacien les médicaments nécessaires. (*Protestations à gauche et au centre.*) Et présenter une pareille diminution des moyens d'existence de toute une classe comme une réforme, alors que c'est, laissez-moi employer le mot... (*Nouvelles protestations à gauche. — Parlez ! parlez ! à l'extrême gauche.*)

J'ai toujours eu l'habitude de parler librement dans cette Assemblée, et personne ne saurait m'accuser d'avoir jamais manqué de respect à un seul de mes collègues. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si je mets quelque passion dans mes paroles, c'est que je ne parle pas pour parler, et lorsque je crois qu'il y a un crime qui est sur le point de se commettre, j'ai le droit et le devoir de me mettre en travers de ce crime.

Je disais que ces 80 millions par an enlevés à la classe ouvrière constituent un prolongement et une aggravation de l'exploitation patronale. Après l'employeur qui prélève sur le produit du travail ouvrier

le plus qu'il peut, un maximum de bénéfices, de dividendes et de profits, vous voudriez, vous, pouvoirs publics, vous, élus du suffrage universel, ajouter une nouvelle prise à la prise déjà opérée : c'est ce qui me paraît impossible, et si j'osais aller jusqu'au bout de ma pensée, je vous dirais : Vous ne pouvez pas **doubler le vol patronal d'un vol législatif.** (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Je peux me tromper, mais je me montre tel que je suis.

Lorsque je suis venu au Socialisme, tel que je l'ai conçu, tel que je l'ai pratiqué, tel que je l'ai répandu le plus possible, qu'ai-je toujours dit aux travailleurs ? Que le Socialisme consiste essentiellement à mettre fin au prélèvement opéré sur le produit du travail de chaque jour par le patronat, c'est-à-dire à laisser entre les mains du producteur la totalité de son produit. Je leur ai dit : C'est là le but suprême et c'est dans la société nouvelle, lorsque la propriété des moyens de production sera devenue commune, administrée par tous les travailleurs au bénéfice de tous les consommateurs, avec lesquels ils ne font qu'un, que ce régime pourra fonctionner.

Mais, en attendant, ce que nous devons, nous socialistes, c'est vous aider, dans le partage du produit qui est la loi dans la société capitaliste, à augmenter votre part et à réduire celle de l'employeur.

C'est là notre devoir et nous l'accomplirons jusqu'au bout. C'est ainsi que vous nous avez toujours vus nous dresser à côté et à l'appui des prolétaires réclamant une augmentation de salaire, c'est-à-dire demandant à conserver dans leurs mains une partie un peu moins maigre, un peu moins dérisoire des richesses qu'ils sont seuls à créer. Et pour la première fois moi socialiste, je viendrais après avoir dit et redit pendant quarante ans : « Tout le produit du travail doit appartenir au travailleur dans la société renouvelée, et, dans la société actuelle, il lui faut reprendre le plus possible de ce que lui prend le capitaliste » ; je viendrais dire à ce travailleur : « Il faut réduire vos salaires ! c'est moi qui vais les réduire. » Je mettrais, moi, socialiste, ma signature au bas de cette réduction ! Non, non, c'est impossible. Et en vous parlant de la sorte je reste dans les termes où j'ai toujours été à cette tribune, où j'ai toujours pu m'exprimer librement. J'ai eu des adversaires, je n'ai même eu que des adversaires ; mais j'ai toujours pu les saluer comme ils m'ont salué eux-mêmes et je profite de ces rapports qui ont existé entre nous dans le passé pour aller aujourd'hui jusqu'au bout de ma protestation. Ce n'est pas d'hier, ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est toujours que j'ai compris et réclamé les retraites ouvrières et paysannes sans prélèvement aucun sur le salaire, sans diminution des moyens d'existence déjà trop au-dessous des besoins les plus stricts. C'est ainsi que je me souviens qu'en 1894 j'ai déposé une proposition de loi dont le premier article était ainsi conçu :

« Toute retenue sur les salaires en vue des caisses de secours ou de retraite est interdite. »

Cette affirmation, je n'ai cessé de la répéter devant vous et de la développer :

« Accepter que ce soit à des retenues sur les salaires que soit demandé le moyen de parer aux maladies et à la vieillesse ouvrière, ne saurait être admis par un socialiste. Le salaire suffit à peine aux besoins de chaque jour du salarié et contraindre ce dernier, pour ne pas manquer de tout, à un âge qu'il n'est rien moins que sûr d'atteindre, à se priver sa vie active durant, et à priver les siens du strict nécessaire, ce n'est pas améliorer sa condition, mais l'aggraver. »

Et j'ajoutais :

« C'est à l'employeur, à celui qui profite du travail qu'incombe l'obligation de prévoir les mauvais et les vieux jours des travailleurs et d'y pourvoir. De pareilles dépenses rentrent, sans conteste, comme la réparation et le renouvellement de l'outillage, dans les frais généraux de l'entreprise. C'est à la charge exclusive de l'exploitant que doivent être mis les ouvriers tombés malades ou usés à son service. »

C'était ma conviction d'hier, d'avant-hier, de toujours et de partout. Et elle n'a pas changé. Mais je ne viens pas ici, remarquez-le bien, vous pousser à la suppression de cette loi, si mauvaise que je la juge. Je ne suis pas ici à l'état d'enterreur ; je viens vous proposer un moyen qui, selon moi, peut permettre de donner une raison d'être à une réforme qu'il m'est interdit d'accepter telle qu'elle est, qui **paye avec de la fausse monnaie la dette que l'ensemble de la société a contractée vis-à-vis de la classe qui est sa providence, qui pourvoit à tous ses besoins et**

**en dehors de laquelle il n'y aurait pas de vie sociale possible.**

Je crois qu'il y aurait un moyen de faire disparaître ce qui est intolérable pour moi et pour plusieurs de mes collègues et d'aboutir tout de même à une loi de retraites qui pourrait être complétée et améliorée à bref délai. Ce serait de voter ma proposition ainsi conçue :

« La Chambre décide qu'il y a lieu de faire disparaître du projet de loi sur les retraites tous les prélèvements sur les salaires ouvriers et à demander les 80 millions ainsi disparus soit au monopole des assurances par l'Etat, soit à des impôts spéciaux n'atteignant que les privilégiés du capitalisme industriel et terrien. »

Outre ma signature, cette proposition porte celles de mes amis Bouisson, Lecoine, Etienne Rognon, Willm, Durre, Mille, Marietton, Vincent Carlier, Alexandre Blanc, Nicolas, Melin, Selle, Delory, Ghesquière, Betoulle, Allard, Thivrier, Constans, Roblin, Compère-Morel, Bedouce et Cadenat.

Qu'est-ce que nous vous proposons ? Simplement de continuer la discussion de la loi en faisant disparaître ce prélèvement sur les salaires ouvriers qui, pour nous, est criminel, homicide, et qui, dans tous les cas, m'obligera à voter contre votre loi. Nous vous proposons de disputer tous les autres articles, d'aller jusqu'au bout du projet et de charger le Gouvernement qui est sur ces bancs de préparer d'ici la prochaine législature un projet d'impôt spécial, ou une monopolisation d'Etat qui comble le déficit de 80 millions que la suppression de la contribution ouvrière aura creusé dans votre loi, laquelle n'aura pas subi la moindre atteinte et ne subira pas le moindre retard, puisqu'elle pourra être complétée et votée d'ici la fin de mai, alors que M. Viviani lui-même vous l'a déclaré, ce n'est que dans le budget de 1911 que les retraites pourront être définitivement organisées et entrer en fonction.

Donc pas d'ajournement, mais un grand soulagement pour la conscience humaine. Cette suprême satisfaction de se dire : nous ne nous sommes pas penchés sur les petits, sur les pauvres, sous prétexte de leur venir en aide, et simplement pour fouiller dans leurs poches et les dévaliser. Avouez que ce sera quelque chose si nous échappons à un pareil cauchemar, à une pareille responsabilité ! C'est pourquoi j'insiste, pour que, dans l'article en discussion, vous supprimiez seulement la partie correspondante à la contribution ouvrière obligatoire. Pour le reste, continuez à discuter et à voter la loi, ce n'est pas moi qui m'y opposerai, si mauvaise, une fois encore, que je puisse la trouver (*Applaudissements à l'extrême gauche*). Mais effacez de votre projet de retraites ce qui le rend absolument intolérable.

Tout à l'heure, quand j'entendais M. Viviani parler de l'assurance qui a été instituée en Allemagne, non pas seulement contre la vieillesse, mais contre l'invalidité et contre la maladie, savez-vous à quoi je pensais ? C'est que, au moment où le Reichstag a été saisi de cette triple loi par Bismarck, il ne s'était pas trouvé un seul député socialiste pour la voter. Voilà comment et pourquoi le socialisme se développe de l'autre côté des Vosges...

On a parlé ensuite... Je vous demande pardon, j'aime mieux m'arrêter. (*Parlez ! parlez !*)

J'insisterai donc, avec votre permission, sur un point. A l'appui des 80 millions de salaires enlevés aux travailleurs, M. Viviani a fait remarquer que, grâce à cette contribution forcée, ce sera la première fois que la dignité ouvrière aura été sauvegardée, l'ouvrier ne s'étant pas courbé pour recevoir. Il a parlé des ouvriers anglais, qui seraient au régime de l'aumône, paraît-il, parce que, dans les pensions de retraite instituées il y a peu de temps, aucun versement ouvrier n'a été introduit, le ministre des finances ayant répondu à ceux qui voulaient obliger les ouvriers à apporter leur quote-part : « La classe ouvrière paie déjà bien assez ; c'est elle qui, directement ou indirectement, alimente le budget tout entier. Nous ne saurions exiger d'elle une contribution particulière. »

La dignité du prolétariat consisterait donc, pour M. Viviani, à se laisser dépouiller et dévaliser. Alors que ce qui est vrai, c'est que **ce que vous pouvez lui attribuer n'est et ne peut être qu'une restitution, c'est un acompte sur le TOUT qui lui est dû (très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrême gauche) et qu'il aura à reprendre lorsqu'il sera suffisamment organisé et fort.** (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre du Travail.

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — Messieurs, je dois

avouer que lorsqu'au cours de son ardente harangue, notre honorable collègue M. Jules Guesde a déclaré que ceux qui s'appretaient à voter la loi commettaient vis-à-vis de la classe ouvrière une sorte de crime...

JULES GUESDE. — Pardon, je n'ai pas dit « la loi » ; j'ai dit « l'article qui institue le prélèvement sur les salaires ouvriers ». (*Interruptions sur divers bancs.*)

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — Je suis tout prêt à accorder à l'honorable M. Guesde la rectification qu'il a parfaitement le droit de réclamer ; je constate, en effet, qu'au cours de ses observations il a dit qu'il était prêt à poursuivre la discussion avec la Chambre de tous les articles de la loi et qu'il précisait son grief contre l'article 2, dont on peut dire qu'il est un article organique, puisque c'est lui qui vise la quotité et l'importance des cotisations patronales et des cotisations ouvrières.

A ce sujet, M. Jules Guesde déclarait que ceux qui voteraient la loi et qui, par conséquent, voteraient cet article, s'il aime mieux, pourraient commettre un véritable crime vis-à-vis de la classe ouvrière.

Je dois lui avouer que, nonobstant le caractère précis, le caractère fulgurant de sa parole, je n'ai pas été outre mesure impressionné par l'accusation qu'il portait contre nous et surtout contre moi, car pour la proposition et le vote de la loi telle qu'elle se présente, à la vérité, je devrais prendre pour moi la plus grande partie des ardents reproches qui ont été ici apportés.

Je n'ai pas été impressionné, non que l'éloquence ardente de l'honorable M. Jules Guesde ne soit pas généralement impressionnante, surtout pour un homme comme moi, qui l'ai souvent entendu dans ses merveilleux développements, je n'ai pas été impressionné, parce que, en éveillant mes souvenirs, je me rappelais que le crime qu'il me reproche, nous l'avons commis en commun, et que je pourrais tout de même lui demander des circonstances atténuantes, dont je lui promets de faire entre nous deux un équitable partage.

En 1897, j'ai eu l'honneur, avec MM. Jaurès, Millerand, Rouanet, Vaillant, Jourde, Calvinhac, Jules Guesde, Pelletan, de déposer une proposition de loi, dont il faut dire que nous n'étions pas les auteurs ; c'était le fameux projet Escuyer. M. Escuyer n'appartenant pas à la Chambre, nous lui avons prêté notre signature parlementaire.

Bien que je n'en sois qu'un des signataires, j'affirme que cette proposition était parfaitement étudiée et qu'elle méritait la méditation et les délibérations de l'Assemblée. Or, je lis, dans cette proposition : « Les patrons et employeurs verseront au Trésor 1 fr. 50 chaque mois par ouvrier, commis ou employé. » (*Rires et applaudissements à gauche.*)

JULES GUESDE. — Je n'ai pas entendu la phrase, il doit y avoir une coquille.

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — Je répète : « Art. 14. Les patrons et employeurs verseront au Trésor 1 fr. 50 chaque mois par ouvrier, commis ou employé. »

M. LE RAPPORTEUR. — Et l'article 13 ?

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — Il y a, en effet, un article 13, que j'ai eu le tort de ne pas citer avant. Le voici :

« Art. 13. Chaque bénéficiaire de la présente loi devra verser chaque mois une somme de 1 franc au Trésor. » (*Nouveaux rires et applaudissements à gauche.*)

M. CHARLES DUMONT. — C'est l'opinion d'avant-hier, celle-là !

JULES GUESDE. — Si j'ai commis une erreur autrefois, ce n'est pas une raison pour qu'aujourd'hui je récidive ; mais je n'ai aucun souvenir de la proposition de loi dont parle M. Viviani.

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — ... J'entends bien que M. Guesde a dit qu'on pressurait les ouvriers. Mais véritablement je ne connais pas de réforme — et c'est ce qu'il y a de véritablement alarmant dans les paroles de M. Guesde — contre laquelle le cruel reproche qu'il a apporté ne puisse être retourné. Quand nous viendrons demander l'abaissement de la journée de travail, à prendre au pied de la lettre la cruelle logique de notre collègue, nous serons obligés de dire qu'en abaissant la durée de la journée de travail, nous confirmons, en le restreignant, le privilège patronal et que le patron aura d'ailleurs toujours le droit de rattraper, par l'intensité du travail qu'il imposera aux travailleurs la réduction que la loi lui aura imposée.

JULES GUESDE. — C'est juste le contraire, plus la

journée est courte, plus les salaires sont élevés. C'est la loi générale dans toute l'industrie.

M. LE MINISTRE. — Quelle est donc la réforme contre laquelle le réquisitoire de M. Jules Guesde ne puisse être apporté? A quoi aboutirions-nous dans l'avenir, si de pareilles paroles sont apportées, si de pareils réquisitoires sont prononcés? Vous êtes par trop injuste. La loi n'est pas complète, elle n'est pas parfaite, j'ai dit moi-même qu'elle était perfectible, j'attends pour elle les adjonctions de l'avenir. Mais voulez-vous me permettre de vous dire, monsieur Jules Guesde, le service que nous vous rendons en votant la réforme telle qu'elle est, c'est qu'elle existera, si imparfaite qu'elle soit, c'est qu'elle sera une base et si demain vous pouvez élever au profit des travailleurs, d'accord avec nous, un édifice plus somptueux, c'est parce que d'avance, nous vous aurons fourni les fondements. (*Applaudissements à gauche.*)

JULES GUESDE. — Elle existera comme réduction des salaires, comme réduction du pain quotidien. Voilà seulement comment elle existera.

M. LE MINISTRE. — Par conséquent, je prie la Chambre de vouloir bien repousser l'amendement de l'honorable Jules Guesde et de s'honorer en votant une loi des retraites ouvrières et paysannes, dont nous avons dit qu'elle était perfectible, qui a, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'immense avantage d'exister et d'être, par conséquent, supérieure aux paroles qui passent. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jules Guesde.

JULES GUESDE. — Je n'ai qu'un mot à répondre. M. le ministre du Travail a évoqué contre ma proposition un projet de loi que j'aurais signé il y a douze ans et dont je ne me souviens pas (*Exclamations à gauche*)... que je nie pas d'ailleurs. Je ferai remarquer que si j'avais voulu, de mon côté, apporter à cette tribune, les paroles d'autrefois, les écrits d'autrefois de M. le ministre du Travail, on aurait assisté à d'autres et plus importantes contradictions.

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL. — Je n'ai rien à retirer de mes paroles, de mes écrits. J'ai la fierté d'être demeuré fidèle à mes idées socialistes.

JULES GUESDE. — Pour vous faire peur, pour vous montrer la loi morte sous ma motion, on vous a dit : « Ces monopoles à établir, des forces hydrauliques ou des assurances, combien de temps devrions-nous les attendre? » J'ai entendu crier quelque part : « Vingt ans. » Mais je n'ai pas parlé comme ressources du seul produit des monopoles, j'ai indiqué la possibilité de présenter pour fin mai un impôt spécial, qui produirait les 80 millions nécessaires. En Angleterre, la Chambre des communes a voté 200 millions d'impôts nouveaux, entendez-vous bien, pour faire face aux dépenses des retraites ouvrières.

M. CHARLES DUMONT. — Mais les 200 millions, nous les avons dans notre loi.

JULES GUESDE. — Et ce que l'on a fait dans la monarchique Angleterre, on ne pourrait le faire dans la République française? Et lorsque vous avez deux mois devant vous avant la réunion de la nouvelle Chambre, pour préparer ce projet d'impôt que l'on n'aurait, pour ainsi dire, qu'à voter, vous prétendez que proposer une pareille solution, c'est vouloir enterrer la loi? Je dis que, grâce à cette disposition, votre loi deviendrait réellement — et seulement alors — une réforme, tandis que, actuellement, ce n'est qu'une fausse couche (*Bruit.*)

Ont voté pour l'amendement de Guesde :

Alexandre Blanc, Allard, Bedouce, Betoulle, Bouisson, Cadenat, Carlier, Constans (Paul), Delory, Dufour, Durre, Ferrero, Ghesquière, Guesde, Lecoq, Marietton, Melin, Meslier, Mille, Nicolas, de Presensé, Roblin, Rognon, Selle, Thivrier, Vigne et Willm.

Comité de Rédaction du SOCIALISME

Le LUNDI et le VENDREDI, de 5 à 7 heures

3, Rue de la Roquette. — PARIS-XI

## PROPOSITION DE LOI

ayant pour objet l'organisation générale et immédiate des Retraites et des soins de maladie pour les travailleurs

PRÉSENTÉE

par MM. Jaurès, Millerand, Viviani, Deville, Rouanet, Chauvin, Jules Guesde, Pelletan, Calvinhac, Gérault-Richard, Vaillant, Jourde, Pajot.

Députés

### Exposé des Motifs

Messieurs,

Conformément au vote du Congrès des Bourses du Travail de Toulouse, nous vous soumettons le projet sur les retraites, préparé par M. Escuyer et communiqué par lui aux organisations ouvrières. Ce n'est pas que nous entendions lier à une formule définitive l'organisation complète des retraites pour les travailleurs. Nous le pouvons d'autant moins que les organisations ouvrières elles-mêmes ne sont pas unanimes et que le Congrès corporatif de Toulouse, succédant au Congrès des Bourses du Travail, ne s'est pas associé aux conclusions de celles-ci. Mais il nous a paru utile de donner une base précise à la discussion, soit devant le Parlement soit devant la classe ouvrière elle-même. La proposition reste ouverte à toutes les modifications, à toutes les améliorations sur lesquelles le prolétariat, délibérant avec plus d'ensemble, se sera accordé. Mais dès maintenant il nous a paru que les principes posés par le Congrès corporatif n'étaient pas en contradiction avec les données essentielles du projet accepté par les Bourses du Travail.

Le Congrès corporatif reconnaît, comme les Bourses du Travail, que les retraites pour les travailleurs ne peuvent être assurées par l'organisation spontanée de la classe ouvrière et que l'intervention de la loi est indispensable.

Il reconnaît, en outre, que le système de la capitalisation, sur lequel sont fondés jusqu'ici tous les projets de retraites, est vain, et il proclame que c'est par une inscription annuelle au Budget de l'Etat qu'il doit être fait face aux retraites. Ce sont là les principes directeurs de la proposition que nous vous soumettons. Sur quoi portent les dissentiments? Sur un point surtout. Tandis que le projet adopté par les Bourses du Travail fait appel : 1° à une contribution des salariés; 2° à une contribution double des employeurs; 3° à une subvention complémentaire de l'Etat, le Congrès corporatif veut imposer toute la charge aux seuls employeurs. Il est évident qu'en droit les salariés, déjà dépouillés d'une partie de leur travail par le système capitaliste, ne sont pas tenus à contribuer encore à l'institution des retraites.

Si les Bourses du Travail ont accepté cette disposition, c'est seulement pour ôter aux classes privilégiées et aux pouvoirs dirigeants tout prétexte à refuser leur part de contribution à la réforme. C'est une question de tactique et le prolétariat, saisi du problème et délibérant à nouveau, tranchera souverainement la question. Mais en tout cas, il nous paraît impossible que l'Etat, comme tel, n'y contribue pas. Laisser les charges aux seuls employeurs actuels, ce serait certes affirmer le caractère du travail qui a droit à la protection sociale. Ce serait aussi exonérer de toute charge tous ceux qui, ayant réalisé de belles fortunes dans l'industrie, n'y sont plus actuellement engagés, et ont, par exemple, placé leur capital soit sur les fonds d'Etat français ou étrangers, soit sur les valeurs mobilières et industrielles du monde entier. Nous sommes convaincus qu'à cet égard, la décision des Bourses du Travail est absolument justifiée.

Nous présentons donc dès maintenant le projet pour déférer aux conclusions formelles des Bourses du Travail, et pour en saisir, en même temps que le Parlement, la classe ouvrière.

Il importe au plus haut degré d'encourager et de consacrer l'intervention directe de la classe ouvrière dans le travail législatif. Peut-être le gouvernement direct de la nation par la nation ne sera possible, en son entier, que quand l'administration des choses aura remplacé l'exploitation et l'oppression des hommes.

En attendant, il est d'un haut intérêt que les travailleurs groupés dans leurs Syndicats, leurs Bourses du Travail, leurs Congrès corporatifs, élucident les projets de réformes. Il y a là une éducation excellente pour la classe ouvrière qui, sans rien abandonner de l'idéal socialiste, s'habitue à serrer de près les questions, à résoudre les problèmes particuliers les plus complexes. Et, en même temps, il y a là une grande force de progrès social; car, lorsqu'un projet de réforme aura été, non pas adopté à la légère et dans ses termes les plus généraux, mais examiné et discuté avec soin par la classe ouvrière, quand elle aura bien mesuré ce qui est immédiatement applicable dans l'ordre présent et sous le régime capitaliste, le projet ainsi déterminé et adopté par elle aura, si l'on peut dire, une puissance de pénétration irrésistible, et les Parlements les plus réfractaires ou les plus inertes seront obligés de l'accueillir. Voilà pourquoi il est très important, à mes yeux, que des groupements ouvriers aient délibéré sur le projet de M. Escuyer : c'est le prolétariat organisé qui prend lui-même en main la question des retraites pour les travailleurs, il dépendra du prolétariat ouvrier et paysan d'imposer ce projet à tous les candidats qui solliciteront ses suffrages.

Il dépendra de lui de rappeler constamment aux Chambres les promesses précises qui auront été faites par les hommes politiques, et ainsi, dans cette question des retraites, le suffrage universel des travailleurs exercera immédiatement sa souveraineté; l'institution parlementaire elle-même sera renouvelée et transformée par l'action directe de la pensée populaire.

Ce n'est qu'après de très sérieuses études que les Bourses du Travail ont adopté le projet de M. Escuyer — tout d'abord quelques militants faisaient des objections de principe — ils disaient d'abord que soumettre ainsi au Parlement un projet de loi, c'était témoigner d'un excès de confiance envers lui, mais il est bien clair que, si la classe ouvrière sait s'organiser et se grouper sur des projets de réformes précis, elle aura bien plus de chances qu'autrefois de diriger à son profit l'action législative.

En tout cas la tactique révolutionnaire elle-même veut que la classe ouvrière accule les Parlements et les gouvernements ou à réaliser des réformes qui accroîtront la force du prolétariat, ou à entrer en lutte ouverte sur un terrain bien défini avec tous les travailleurs. Des militants opposaient encore qu'en indiquant à la classe ouvrière comme but immédiat l'organisation des retraites, on risquait de lui faire perdre de vue l'œuvre essentielle, c'est-à-dire la socialisation des moyens de production.

Certes, s'il en devait être ainsi, nous renoncions nous-mêmes à toute proposition de réforme partielle; mais il n'en est rien; la classe ouvrière est arrivée aujourd'hui à une conscience trop claire de son rôle, de son droit et du mouvement économique pour se contenter de quelques palliatifs. Et elle utilisera toutes les garanties de bien-être et de sécurité conquises par elle sous le régime capitaliste pour préparer, avec plus de liberté et de force, un ordre nouveau.

Ce sentiment est trop nettement marqué dans la correspondance et les décisions des Bourses du Travail que nous donnons aux annexes, pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Au demeurant, toutes les grandes réformes étant le développement de l'action sociale au

profit des individus, préparent, qu'on le veuille ou non, l'ordre socialiste; et si le régime capitaliste est contraint sous la poussée ouvrière et paysanne de s'engager dans cette voie, il ne pourra s'arrêter. Par exemple, quand le fonctionnement général du système aura commencé, la nation s'apercevra nécessairement que le chômage réduit ou supprimé trop souvent la contributions des intéressés et la question du chômage, déjà si pressante, le deviendra plus encore: elle sera décidément entrée dans l'engrenage législatif. Mais, il n'est pas à craindre que la classe ouvrière s'égaré et s'épuise en quelques efforts partiels.

Au contraire, en concentrant ses revendications immédiates sur quelques projets précis, elle prend une conscience plus nette de son énergie, et cette énergie accrue lutte plus efficacement contre tout le système capitaliste.

Aussi, en affirmant leur foi socialiste et révolutionnaire, la plupart des Bourses, y compris celle de Paris, ont passé outre à ces objections préalables et procédé à l'examen du projet.

Et dans cet examen elles ont fait preuve de l'esprit le plus pratique et le plus attentif. Comme nous l'avons déjà dit, il répugnait à plusieurs d'entre elles, comme à nous-mêmes, que les salariés, déjà si durement exploités par le capitalisme qui leur prend une large part de leur travail, soient tenus à contribuer pour leur retraite. Elles s'y sont résignées cependant, après de sérieux débats, comme on le verra dans la correspondance de la Bourse d'Amiens; elles ont pensé qu'en acceptant une contribution forcée des salaires eux-mêmes, la classe ouvrière rendrait plus difficile aux législateurs de ne pas instituer la contribution forcée du patronat et de l'Etat.

Le chiffre de la retraite, 500 francs à soixante ans, pouvait aussi paraître bien modeste. Mais il a paru aux organisations ouvrières, comme à l'auteur du projet, qu'il fallait faire œuvre sérieuse et ne pas excéder ou la force contributive des salariés, ou les ressources budgétaires des réformes d'impôt mesurées procureraient à l'Etat. Et par la modération même des chiffres, le projet s'imposera à tous les hommes de bonne foi. 500 francs à soixante ans, cela se réduit à sauver les travailleurs, dans les dernières années de leur vie, du dénuement; qui aura l'audace de s'y opposer?

Sur quelques points, les Bourses du Travail ont demandé à M. Escuyer quelques modifications qu'il a reconnues utiles. C'est ainsi qu'on verra aux annexes les trois justes remarques de l'Union des Syndicats de Paris à propos des femmes d'ouvriers non salariées et la réponse qui y a été faite. Ce détail permettra de juger avec quelle attention minutieuse la classe ouvrière a examiné le projet.

Et voici les raisons décisives qui ont déterminé l'adhésion des Bourses et la nôtre. D'abord, le projet de M. Escuyer en finit nettement avec les complications, les chimères et les ajournements du système de la capitalisation. Il semblait entendu jusqu'ici, dans tous les projets sur cette question, que c'était en capitalisant les versements faits par eux et en leur nom que l'on constituerait une retraite aux travailleurs. De là, d'abord, l'ajournement des premiers effets de la réforme. Comme il faut au moins une vingtaine d'années pour que les sommes capitalisées puissent produire un intérêt appréciable, pendant vingt ans encore, même après le vote de la loi, la société aurait assisté à la détresse des vieux travailleurs, comme à la triste liquidation d'un passé irréparable. De plus, le système de la capitalisation, comme d'ailleurs le capitalisme lui-même, est le projet des détenteurs du capital; or, elle tend, par la diminution constante du taux de l'intérêt, à rapprocher de zéro le profit qui est son essence même et sa loi. Et ainsi, en ne laissant de profit qu'à ceux qui détiennent des capitaux immenses, elle prépare elle-même sa

destruction; car, après la ruine des classes moyennes, l'expropriation de la haute classe capitaliste sera à la fois nécessaire et très aisée. Le capitalisme, fondé sur le profit et marchant à la suppression du profit, va donc logiquement se nier. De même, par une conséquence nécessaire, le système de capitalisation, conçu en vue de l'épargne, tourne contre l'épargne, car l'abaissement du taux de l'intérêt se continuant pendant la période d'attente, réduit presque à rien l'effet utile des capitaux épargnés, et pour se procurer la même retraite, la classe ouvrière est condamnée à réaliser un capital croissant, qui excède ses forces. En outre, où et comment placer les capitaux ainsi accumulés? Il faudrait au moins 30 milliards de capital pour permettre de servir une pension de 500 francs aux travailleurs âgés; les porter sur les valeurs d'Etat serait pousser si violemment à la hausse de celles-ci que l'intérêt produit serait presque nul et que l'opération serait ruinée. Les placera-t-on dans l'industrie? Voilà la Caisse nationale qui devient, pour des sommes énormes, commanditaire du travail industriel; et la production industrielle est ainsi transformée en une sorte d'institution hybride, procédant à la fois du capitalisme privé et d'un service public. Ici encore, le capitalisme aboutit à sa propre destruction; car avec le système de capitalisation en vue de la retraite de tous les travailleurs, d'immenses ressources collectives sont accumulées, et ces ressources collectives ne peuvent trouver leur emploi dans un système social fondé sur l'appropriation individuelle des capitaux sans le bouleverser ou le fausser. Aussi, les hommes politiques, comme M. Constans, qui proposaient une organisation générale des retraites fondée sur la capitalisation, ou bien ne se rendaient pas compte eux-mêmes du mécanisme de leur projet, ou bien n'avaient pas le sérieux dessein d'aboutir. Le projet que nous vous soumettons coupe court à ces difficultés ou à ces plaisanteries, en instituant pour le service des retraites des ressources annuelles fournies, au fur et à mesure des besoins, par une contribution fixe des salariés, par une contribution fixe des employeurs et par une contribution variable de l'Etat. C'est en fait le système général adopté pour les retraites des fonctionnaires et nous savons par des communications qu'a bien voulu nous faire M. Escuyer, que la commission anglaise nommée pour étudier la question des retraites a établi le système de la capitalisation. Dans le projet que nous vous soumettons, l'effet de la loi sera immédiat. C'est demain, si le projet était voté, que les travailleurs âgés de soixante ans recevraient une pension de retraite de 500 francs par an. Et la question ainsi posée déterminera dans le monde du travail un mouvement irrésistible. L'impôt général et progressif sur le revenu, l'impôt progressif sur les successions, le produit de la conversion et, s'il est nécessaire, des monopoles fiscaux comme celui des assurances, permettraient à l'Etat de trouver d'emblée les ressources qui, jointes à la contribution des salariés et du patronat, permettraient le service immédiat des retraites. Et il sera vraiment bien difficile aux dirigeants et aux privilégiés de résister aux grandes réformes d'impôt quand elles apparaîtront aux travailleurs de tout ordre, aux ouvriers, aux employés, aux paysans, aux petits propriétaires, si voisins du prolétariat, comme condition absolue du fonctionnement immédiat du service des retraites.

C'est là, en effet, le second trait décisif du projet; il ne sera pas seulement d'une application immédiate, il sera d'une application universelle. Il s'étendra non seulement à toutes les catégories de salariés, agricoles ou industriels, mais à ces petits patrons agricoles qui ne sont guère que de nom des possédants, car c'est grâce à un labeur exténuant qu'ils peuvent vivre et, quand leur force de travail est atteinte, ils sont réduits à la misère et ils sont

pour leur famille pauvre un lourd fardeau. Il serait sage aussi et juste d'admettre au bénéfice de l'organisation nouvelle les petits patentés de l'industrie et du commerce, dont la condition est si incertaine. Aussi, non seulement le prolétariat, mais tous ceux que l'évolution économique refoule peu à peu vers le prolétariat, seraient garantis contre l'extrême misère et la crainte de l'extrême misère dans la vieillesse. Et si le projet de loi que nous vous soumettons pouvait grouper dans une action commune tous les prolétaires, tous les petits propriétaires paysans et cette petite bourgeoisie qui est ou écrasée, ou menacée par la croissance capitaliste, s'il pouvait grouper tout le prolétariat d'aujourd'hui et tout le prolétariat de demain, il exercerait une action sociale immense.

C'est pourquoi nous considérons comme notre devoir d'en saisir dès aujourd'hui le Parlement et d'attirer sur ce projet, en vue des prochaines manifestations de la volonté nationale, l'attention de tous les travailleurs.

Nous empruntons à M. Jacques Escuyer lui-même l'exposé de son projet, l'exposé des motifs et le texte du projet de loi.

Nous publions ensuite aux annexes les tableaux qu'il a joints au projet et aussi les délibérations et lettres des Bourses du Travail.

Il est bien entendu que le projet sera discuté dans son ensemble: il sera adapté aux institutions de retraite déjà existantes; il sera tenu compte, par exemple, des institutions de retraite déjà organisées pour les ouvriers mineurs, et en outre pour le fonctionnement local de ce vaste mécanisme général, la Commission communale prévue à l'article 5 pourra et devra faire appel soit aux organismes de mutualité déjà constitués, soit aux groupements syndicaux. L'œuvre ne peut être que nationale en son principe et en ses dispositions générales; mais elle se prête, dans l'application, à l'intervenante de groupements locaux ou professionnels.

## Les Nombreuses Familles et l'Etat

On nous a demandé s'il était vrai que dans une famille de sept enfants, le septième enfant était élevé aux frais de l'Etat.

Il y a une quinzaine d'années cela était encore vrai, mais nos bons républicains ont supprimé ce secours.

Napoléon I<sup>er</sup> qui semait les morts par milliers sur tous les champs de bataille de l'Europe et qui avait toujours besoin de chair à canon, fit promulguer la loi suivante le 29 janvier 1805:

« Tout père de famille ayant 7 enfants vivants, pourra en désigner un parmi les mâles, lequel, lorsqu'il sera arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé aux frais de l'Etat dans un lycée ou dans une école d'Arts et Métiers. Le choix du père sera déclaré au Sous-Préfet dans le délai de trois mois de la naissance du dernier enfant; ce délai expiré, la déclaration ne sera plus admise. »

A la chute de Napoléon, sans être abrogée, cette loi tomba dans l'oubli et les gouvernants la laissaient dormir tranquillement.

Après la fusillade des ouvriers de Fourmies en 1891 par Constans, qui, depuis, a été bien dépassé par les Dupuy et les Clemenceau, le citoyen Paul Lafargue ayant été élu député de Fourmies, se mit en tête de faire appliquer cette loi. A chaque demande qu'il transmettait à Constans, ce dernier adressait au père de famille un billet de 100 francs.

Nos bons radicaux ayant trouvé que le budget serait trop grevé si tous ceux qui ont 7 enfants faisaient les demandes de secours, supprimèrent la loi de 1805 sans bruit en cinq secs par une loi de finances à l'époque où Burdeau, ce fils d'ouvrier qui se fit l'indicateur panamiste, était ministre.

Aujourd'hui, il ne reste plus que l'exemption de la cote personnelle et mobilière pour ceux qui ont 7 enfants mineurs et encore ça n'est pas un droit, car il faut que le père de famille soit nécessairement pour y prétendre.

## La Lutte de Classe à la Chambre

L'intervention de notre ami Jules Guesde dans la discussion des retraites ouvrières, marquera une date.

C'est pour la première fois depuis l'Unité, inébranlable et indestructible tant que seront remplies les conditions socialistes et révolutionnaires posées à Amsterdam, que le socialisme de classe et révolutionnaire se dresse de toute sa hauteur, avec l'éclat et la netteté nécessaires, à la Chambre, en face de la bourgeoisie et du pays, contre le socialisme réformiste, évolutionniste et opportuniste, ministériel et ministérialiste le cas échéant.

Ce ne sont pas des hommes, ce sont deux méthodes d'action qui se combattent. Nos camarades réformistes sont d'une absolue bonne foi. Ils désirent ardemment le bien du prolétariat. Mais leur conception n'est pas la nôtre; n'est pas non plus celle du socialisme international *non revisé*.

La discussion sur la loi des retraites l'a fait ressortir d'une façon on ne peut plus décisive. Les réformistes sont tellement impatients de ce que l'on appelle « réalisations, immédiates », qu'ils sont prêts à tomber en extase devant une ombre même de réforme sociale et ouvrière, qu'ils vont jusqu'à se confondre parfois avec nos pires adversaires dans le concert d'éloges exagérés de ceux-ci pour le réformisme bourgeois, poudre jetée aux yeux du prolétariat pour l'aveugler.

Nous sommes les partisans les plus chauds, les plus décisifs, les plus sincères des réformes, de toutes les réformes. Jules Guesde l'a dit hier avec netteté. Nous désirons augmenter sans cesse la part de la classe ouvrière dans les richesses créées par son labeur, en attendant la restitution totale. Mais nous n'oublions jamais que nous sommes, à la Chambre comme ailleurs, les représentants d'une classe volée, opprimée et piétinée par le régime de l'expropriation capitaliste qui ose s'intituler celui de la propriété privée (peut-être parce qu'il *prive* l'ouvrier des villes et des campagnes de son instrument de travail).

Et nous savons que lorsque deux classes en lutte ont l'air de demander la même chose, ce n'est pas du tout la même chose. Pour le capitaliste et son employé au pouvoir, la réforme est un instrument de duperie. Elle a pour but de faire *supporter* à la classe ouvrière le régime détesté en lui faisant croire à sa perfectibilité sans limites. C'est un moyen de l'endormir, de la *chlororéformer* (pardon du calembour, venu tout seul!) afin de faciliter l'opération — et les opérations! — capitalistes.

Pour un socialiste révolutionnaire, la réforme est un moyen de lutte, un instrument d'émancipation et de propagande.

Cette différence de but se fait sentir à chaque pas, à tout moment de la réforme. Le capitaliste, obligé de faire certaines concessions, cherche naturellement à les réduire au minimum, à presque rien. Les réformes sont les frais généraux de la gestion capitaliste. Et, en patron avisé, il cherchera toujours à en diminuer l'étendue.

Le point de vue de l'ouvrier ou du paysan conscient, est naturellement diamétralement opposé. Il réclame son dû.

Et il a l'audace, qui exaspère le bourgeois, de ne jamais être content qu'une part, sa part, reste aux mains voleuses de son exploiteur.

Toute réforme devient ainsi un terrain de lutte. Le capitaliste offre le moins possible. L'ouvrier, le socialiste demande le plus possible. Les politiciens bourgeois appellent cette opposition fatale de deux points de vue chez deux classes opposées de la « surenchère ». Un socialiste conscient considère, au contraire, comme la pire des désertions, comme un abus de confiance vis-à-vis du prolétariat, l'acceptation *sans critique* des réformes bourgeoises, ainsi que toute atténuation de cette critique.

Chanter les louanges de la réforme bourgeoise, c'est pour nous trahir les intérêts vitaux de nos mandants. Il est, d'ailleurs, souverainement ridicule de crier, à chaque réforme, à la bourgeoisie en veine de concessions: Au revoir et merci! Au revoir, peut-être. Merci, non. C'est à la bourgeoisie de savoir gré du répit qui lui est accordé et lui permet la tranquille continuation de sa besogne de détresseuse du travail.

La bourgeoisie ne donne rien pour rien. Elle veut être payée comptant. Et plutôt deux fois qu'une. Elle réclame un salaire moral et un salaire matériel. En échange des réformes, elle demande la docilité, la résignation des prolétaires. Elle veut voir la classe ouvrière *gavée* — oh combien! — satisfaite des réformes. Elle réclame un hymne à la chaîne capitaliste.

Mais cela ne lui suffit pas. Le capitaliste traite les réformes comme des affaires. Les réformes coûtent de l'argent. C'est au peuple d'en fournir, de *contribuer* au maintien de son esclavage.

Jules Guesde, au nom du socialisme révolutionnaire, repousse cette *contribution* morale et matérielle. Il crie à la classe ouvrière: « Ne sois pas dupe. Après la réforme, comme avant, tu restes l'éternel volé, l'éternel exploité. Bien plus, la réforme elle-même devient un nouveau moyen de vol. On la fait payer trop cher. C'est à tes frais que l'on dore tes chaînes! Ne te laisse pas endormir par le chant des sirènes réformistes. Lutte et réclame! Ne sois jamais satisfait, jamais content! Prépare-toi toujours à de nouvelles luttes! » Et il s'est trouvé des socialistes à qui ce langage a paru incompréhensible!

Et pour finir, un mot pour messieurs les antiparlementaires, souvent amis, malgré eux, des réformistes endormeurs.

Le Parlement est un excellent terrain de lutte de classe si, comme Jules Guesde et quelques autres, on possède la volonté et la faculté de lutter.

Ch. RAPPOPORT

## Pression administrative

Rien n'est plus significatif que de lire les articles où les journaux radicaux et républicains commentent le discours prononcé au Sénat par le président du Conseil, M. Aristide Briand, relativement au rôle des préfets dans les élections.

Comme tout bon président du Conseil, le renard de la Loire a déclaré que les élections devaient être libres et que les préfets devaient garder la neutralité politique.

Il a ajouté que, si des excès de pouvoir avaient lieu, il suffirait de les signaler pour qu'il y mit un terme.

C'est admirable, et les *Débats* et le *Temps* n'ont pas assez d'encre à leurs plumes pour suffire aux éloges que leur inspire ce noble langage. Si même ils admettent que les intentions du président du Conseil pourraient ne pas être partout suivies et montrent à cet endroit quelque scepticisme, ils n'en proclament pas moins que ces intentions constituent un assez beau titre d'honneur à l'actif de sa générosité et de sa largeur d'esprit.

Bon; pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénients. Il y a seulement à remarquer que le matois, parlant au Sénat, a pu faire entendre des paroles qu'il n'aurait pu prononcer aux oreilles des radicaux en appétit de réélection, coûte que coûte. Au Palais-Bourbon, il aurait été obligé de leur glisser en sous-main l'assurance qu'il marcherait pour eux. Au Luxembourg, il pouvait un peu plus clairement dire sa pensée: à savoir que, pour former sa prochaine majorité, il ne tient pas essentiellement à des radicaux plutôt qu'à d'autres servants. A un homme qui, comme lui, ne sert le radicalisme qu'à titre d'hôte « réalisant », selon le mot de M. Bourgeois l'autre jour, une majorité de « coalition républicaine » convient parfaitement. Elle appuierait un peu côté centre gauche — ou droite — que cela ne lui en irait que mieux.

Et puis, tout cela est bel et bon. Admettons que le sens du discours soit de laisser aux préfets la bride sur le cou et de leur dire: Débrouillez-vous. Cela vaudrait dire tout au plus: Soutenez donc le candidat qui vous arrangera le plus pour votre politique départementale.

Et après? Les bons apôtres de la presse font semblant de croire qu'il est possible de supprimer toute pression électorale de la part des agents du gouvernement. Pas plus que de la part des patrons ou des seigneurs de village. Ce qu'ils trouvent de réconfortant dans les bonnes paroles du président du Conseil, c'est tout bêtement qu'à l'occasion, leurs hommes pourraient, avec un peu de souplesse et de docilité, profiter pour eux-mêmes de l'action des préfets, sous-préfets, etc.

Il faut quelque toupet pour feindre d'attacher de l'importance à des déclarations ministérielles de ce genre, quand on vient de voir un membre du gouvernement, le dénommé Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat, tenter de faire marcher les instituteurs de son département par les procédés signalés à la tribune, l'autre jour, par notre camarade Alexandre Blanc.

Peut-être pourrait-on tenir compte de velléités, même utopiques, si l'on voyait un effort quelconque fait pour réprimer les interventions de préfets dans les élections. Une mesure prise prouverait au moins de la bonne foi.

Mais à quel préfet a-t-on même seulement lavé la tête pour les faits rapportés, depuis que la période électorale est proche, dans la presse et ailleurs?

Tout cela nous regarde peu. Car, à la campagne socialiste, si elle est faite comme elle doit l'être, la pression administrative est certainement celle qui apporte le moins d'obstacles et de difficultés.

Quand nous allons trouver les travailleurs, c'est pour leur dire: Camarades, est-ce que vous allez plus longtemps vous laisser parquer dans les camps bourgeois? Est-ce que vous consentirez plus longtemps à vous diviser en blancs, en noirs, en roses, en jaunes? Est-ce que vous allez plus longtemps vous battre entre radicaux et conservateurs, entre libre-penseurs et radicaux, accepter tous les mots d'ordre que les bourgeois vous lancent

pour vous mettre, comme des ennemis, en face les uns des autres? Reconnaissez-vous donc comme solidaires tous dans un même intérêt de classe et marchez ensemble comme une même armée.

Qu'est-ce que cela peut nous faire, alors, qu'un préfet ou un fonctionnaire quelconque intervienne? Nous sommes tranquilles: ce ne sera pas pour nos candidats.

Et les ouvriers qui nous écoutent et nous comprennent, en quoi seraient-ils assimilés à une pression quelconque du pouvoir, puisque c'est vers la conquête du pouvoir que nous nous efforçons de les orienter?

BRACKE.



## Au Jour le Jour

### La bouillie pour les chats

Des journaux affirment que dans tous les arrondissements de Paris nous aurons cette année des « candidatures féminines ».

On comprendrait à la rigueur cette manifestation, s'il n'existait pas un Parti qui revendique et poursuit l'affranchissement de tous les êtres humains sans distinction de sexe. Sous ce rapport, les « suffragettes » d'outre-Manche font preuve de plus de méthode, en réclamant d'abord le droit de vote pour les femmes. Chez nous, au contraire, elles mettent la charrue devant les bœufs, en commençant par poser des candidatures — et c'est peut-être cette inconséquence qui leur vaut les sympathies des anarchistes antivotards.

### Les « bons » et les « mauvais »

Faire et défaire, c'est un passe-temps comme un autre. C'est ainsi qu'après avoir décidé l'incorporation des repris de justice dans les régiments métropolitains, le Parlement les renvoie aux « bat-d'af ».

Le prétexte? On prétend que la criminalité s'est accrue dans l'armée depuis la mesure de clémence prise à leur égard.

« Bien loin de s'améliorer, affirme-t-on, ils ont gâté leurs camarades! »

Tiens! et moi qui croyais, au dire des moralistes patriotards, que la caserne était l'école de toutes les vertus!... Pauvre et bien fragile « vertu », qui, même par le nombre, ne peut avoir raison d'une poignée de « vicieux ».

Il serait peut-être plus rationnel de transformer un milieu social qui produit inévitablement ces fruits détestables; mais allez donc demander à la classe bourgeoise de se condamner elle-même à la peine capitale!

### Kif-kif

Tous les jours, le régime constitutionnel turc, plus ou moins calqué sur celui des autres pays d'Europe, fait des progrès nouveaux dans la voie de la « civilisation ».

Son budget de l'exercice courant est en augmentation d'un bon quart sur celui de l'année dernière. Des poursuites sont exercées contre un journal en langue grecque, qui s'est permis de signaler le manque d'hygiène des casernes et les exactions infligées aux soldats chrétiens.

Qu'attendent-ils, ces braves Ottomans, pour avoir aussi leurs Panamas, leurs massacres d'ouvriers et le reste?

### Réformisme antiréformateur

Fidèle à sa marotte, notre Breton national s'escrime de taille et d'estoc contre la R. P., dans les colonnes du canard à Maujan.

Savez-vous les arguments qu'il invoque? La preuve, selon lui, que la réforme électorale a fait « faillite » en Suisse, c'est que le gouvernement de ce pays engage l'Assemblée fédérale à la repousser.

Apparemment, son opinion importe davantage que celle des électeurs eux-mêmes — lesquels ne cessent de revendiquer la R. P. à cor et à cris. Comme trait de républicanisme, c'est tout à fait savoureux chez un blocard irréductible.

Et si nous voulions adopter cette conception, il nous faudrait, par exemple, avant de demander la journée de huit heures, consulter le patronat industriel et ses chargés d'affaires qui sont au pouvoir. Du moment qu'ils n'en voudraient pas, qu'importerait le programme de revendications des Syndicats ouvriers?

### Cercle vicieux

Les marchands de beurre de Berlin ayant élevé le prix de vente, les ouvriers métallurgistes décident de n'en point consommer pendant trois mois.

« Nous ne pouvons pas faire autrement! affirment les négociants dans les meetings qu'ils organisent pour justifier publiquement leur décision.

« Nous ne pouvons pas payer ce prix-là! » ripostent les salariés.

Ils sont probablement dans le vrai les uns comme les autres.

Dans notre admirable organisation sociale, basée non pas sur l'harmonie, mais sur le conflit perpétuel des intérêts en présence, on voit se répéter à tout bout de champ des faits de ce genre-là. Tant qu'elle subsistera, pas de conciliation possible.

### Une arme de plus

Comme on le sait déjà, le personnel organisé des P. T. T. s'appête à une intervention vigoureuse dans la bataille électorale, engageant les membres de la corporation à refuser impitoyablement leur vote à tout candidat hostile à leurs revendications.

Pareil moyen d'action fut employé en 1902 par les « cheminots », en vue d'obtenir le vote de la loi Berteaux.

Est-il vrai, comme le prétendent quelques anarchistes, que ce soit là introduire la politique dans les Syndicats?... En aucune façon: c'est tout simplement utiliser la force syndicale au profit de la corporation elle-même. La seule chose que puissent déplorer les susdits anarchistes, c'est que le Parti Socialiste se trouve en être le bénéficiaire, en même temps que les travailleurs intéressés.

### Triste besogne

Au moment où le Congrès des instituteurs syndiqués adopte une mesure susceptible d'épargner au citoyen Nègre de nouvelles rigueurs gouvernementales, il se trouve un journal majoritaire — le *Radical*, pour ne pas le nommer — pour insulter ce militant et le désigner une fois de plus à la vindicte des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'entendent pratiquer « l'apaisement » et la « détente » les admirateurs du discours-programme de Périgueux.

Voici quelque temps, le *Matin* faisait accomplir la même besogne à l'« indépendant » Carnaud, instituteur révoqué, devenu député des Bouches-du-Rhône.

Il est possible que le citoyen Nègre ait commis ce que M. Joseph Prudhomme appelle ordinairement des « excès de langage » — et nous savons ce que la bourgeoisie entend par là. Mais notre premier ministre en a fait bien d'autres au temps jadis — et pour notre part, nous aimons mieux nous solidariser avec les victimes qu'avec les garde-chiourmes.

Paul GRADOS.



### Quest-ce qu'une Candidature Socialiste?

Appeler les travailleurs à s'organiser contre la Société bourgeoise, leur montrer comme but de leur effort la reprise collective de la propriété capitaliste au moyen de la conquête du pouvoir politique, c'est là la raison d'être du Parti Socialiste et l'œuvre qu'il doit poursuivre dans sa propagande quotidienne.

Mettre à profit les périodes électorales pour accomplir cette besogne dans des conditions exceptionnellement favorables, c'est là un de ses moyens d'action.

Ces deux points acquis une bonne fois pour toutes, il reste à voir comment les militants

désignés comme candidats du Parti doivent s'y prendre pour aboutir au résultat cherché.

Tout d'abord, aucune distinction à faire entre les diverses catégories de travailleurs. Qu'ils dépensent leurs muscles ou leur cerveau pour emmilionner la poignée d'oisifs qui les exploite, peu nous importe: les uns comme les autres sont des salariés concourant à la production et frustrés de leurs produits. Et nous serions d'autant plus impardonnables de nous désintéresser des prolétaires dits *intellectuels*, que de plus en plus les progrès et les perfectionnements de l'outillage mécanique, des méthodes de culture, de la technique industrielle, etc., leur assignent un rôle plus important dans la production.

Aucune distinction à faire non plus entre leurs opinions politiques ou leurs idées philosophiques. Nous n'avons pas à savoir s'ils sont républicains, monarchistes ou autre chose — à moins qu'on ne puisse nous démontrer, ou qu'on n'ose seulement nous affirmer, que l'ouvrier républicain et libre-penseur occupe, vis à vis du patronat, une autre situation économique que son camarade bonapartiste et catholique. Si nous voulions suivre dans leurs errements ceux qui prétendent recruter des électeurs exclusivement dans les troupes radicales, il faudrait aussi contester et même dénier le droit d'exister aux sections anglaise, allemande, belge, autrichienne, russe, italienne, espagnole, etc., etc., de l'Internationale Ouvrière; il faudrait admettre qu'après la Révolution sociale les travailleurs radicaux anticléricaux auront seuls le droit de bénéficier de l'ordre nouveau.

Enfin et surtout, pas la moindre apparence de distinction, entre les partis politiques bourgeois. Quand on nous aura donné la preuve que les patrons radicaux et francs-maçons paient des salaires plus élevés, respectent davantage les libertés syndicales, sont plus disposés que leurs rivaux de droite à se laisser exproprier pour cause d'utilité sociale, alors — mais alors seulement — nous verrons ce que nous aurons à faire; alors peut-être nous pourrions examiner si la politique des Breton et des Jaurès n'a pas du bon, s'il ne convient pas de revenir au millerandisme et d'accorder aux Combes, aux Pelletan, aux Viviani et même aux Léon Bourgeois leur droit de cité parmi nous. Seulement, cette preuve-là, nous l'attendrons longtemps — et pour cause.

Toute campagne qui ne s'inspire pas de ces données essentielles ne saurait à aucun titre mériter la qualification de *socialiste* — fût-elle plus antimilitariste, plus syndicaliste, plus antiministérielle, plus insurrectionnelle que l'insurrectionnalisme, le syndicalisme, l'antiministérielle et l'antipatriotisme réunis.

C'est une *classe*, et non pas un ou plusieurs « principes » que doivent représenter nos candidats — sinon par leur situation personnelle, du moins par la position qu'ils occupent sur le champ de bataille électorale et par la propagande à laquelle ils se livrent.

Qu'un certain nombre, grâce à leur expérience, à leurs facultés cérébrales, aient le moyen de se montrer égaux et même supérieurs en compétence aux législateurs bourgeois, c'est de quoi nous ne songeons nullement à nous plaindre, bien au contraire. C'est un atout de plus dans notre jeu; l'érudition et les capacités mises au service de notre cause ne peuvent qu'accroître l'autorité morale de notre Parti. N'es-ce pas d'ailleurs la *science économique* qui nous fournit tous les matériaux à l'aide desquels la théorie du collectivisme a pu s'édifier?

Mais si ces candidats n'avaient pas d'autres qualités, si leur valeur personnelle était autre chose qu'un perfectionnement apporté à nos moyens de combat, la masse ouvrière ne saurait voir en eux que des politiciens plus habiles, des législateurs plus éclairés que ceux qu'

détiennent actuellement le pouvoir ; elle n'aurait pas la notion forte et tangible d'une bataille livrée à la classe ennemie par une autre classe, qui est la sienne.

Cette notion, les candidatures ouvrières la donnent plus nettement par leur nature même : le militant ouvrier, c'est pour ainsi dire le prolétariat personnifié qui parle son propre langage, qui fait entendre ses propres revendications, qui se fait son porte-parole. Avec le genre de propagande que nous avons essayé de définir au commencement de cet article, le candidat ouvrier peut, à la rigueur, se passer de connaissances politiques approfondies : il apparaît ce qu'il doit être c'est-à-dire un combattant, le porte-drapeau d'une classe qui lutte pour sa libération totale.

Aussi préférons-nous pour représenter notre Parti dans la bataille électorale, le candidat *uniquement conscient*, au candidat *uniquement instruit* — étant bien entendu du reste que le meilleur est celui qui réunit ces deux qualités.

P. G.



## La Crise Universelle & le Socialisme

Nous sommes à une période de liquidation non seulement en France, mais dans l'Europe entière. Les classes dominantes et leurs gouvernements ne vivent que d'expédients qui n'empêchent rien. La crise est partout à l'état permanent.

Crise en Espagne, où le cléralisme et le capitalisme, réunis et alliés, ont amené le pays dans une impasse. Le conservateur Maura a dû céder la place au libéral Moret. La combinaison n'était pas viable. Le libéral succomba. Il cède sa place au radical Canalejas qui se trouve aux prises avec des difficultés insurmontables. On parle d'une lutte imminente pour une république espagnole.

Crise en Hongrie. Les anciens partis sont en pleine décomposition. On se bat en pleine Chambre et on blesse grièvement les ministres. La révolution gronde. La classe ouvrière réclame des droits politiques, le suffrage universel. De graves événements sont imminents.

Crise en Allemagne. Le gouvernement prussien est obligé par la classe ouvrière soulevée à entrer dans la voie des concessions. Au lieu de raisonner, comme nos réformistes qui acceptent des acomptes dérisoires, nos camarades allemands commencent « à parler français ». Ils se révoltent et menacent le pouvoir par des démonstrations dans la rue. Le gouvernement défend les manifestations. Les ouvriers les « machines à cotiser » passent outre, le sang coule. Le pays est debout. Le gouvernement fait voter une nouvelle loi électorale qui ne satisfait personne. La lutte continue. Des millions de prolétaires manifestent leur indignation. Le drapeau rouge flotte à Berlin et ailleurs. Le lion populaire fait entendre le chant révolutionnaire qui sera peut-être bientôt celui de la victoire.

Crise en Russie. Des milliers d'exécutions. Des centaines de mille en prison et en exil. On constate le réveil des forces socialistes qui aspirent à l'unité et à l'organisation, but immédiat de leurs efforts. La vie devient intolérable. Pendant un seul jour de la semaine dernière vingt personnes ont mis fin volontairement à leur vie. Des fillettes de 15 ans se suicident. Les paysans et les ouvriers se préparent silencieusement à de nouvelles épreuves, à de nouvelles luttes. La situation est grosse des orages imminents.

Crise en Italie. Le gouvernement sans majorité de Sonnino est par terre. Les bandes capitalistes qui exploitent la mer, — les Compagnies

maritimes — dictent leur volonté au pouvoir. La succession de Sonnino est ouverte. Personne ne s'empresse de la prendre. Le courage manque aux hommes politiques bourgeois. La crise devient inextricable. On ne peut ni rétrograder ni avancer. La politique réactionnaire est impossible. Il n'y a personne pour une politique d'avant-garde.

Crise française. On liquide, on liquide, on liquide. Pour les détails voir les journaux quotidiens qui en disent long, mais qui ne disent pas tout.

Crise en Belgique où la domination cléricala touche à sa fin...

Crise en Turquie, en Bulgarie, en Serbie, en Perse, en Chine... Toutes les parties du monde, tous les continents se mettent de la danse.

Le vieux monde s'en va. Un nouveau se prépare. Tous les éléments du nouvel ordre de choses ne sont pas encore prêts. Les vieux partis, les vieilles classes, les vieilles sociétés agonisent. Il manque encore des forces et de l'ampleur aux nouveaux partis, aux classes qui montent. Partout les masses populaires s'agitent, mais elles ne sont pas encore suffisamment organisées et éclairées, d'où la crise, d'où cette situation inextricable — pour les classes dominantes.

Le vieux régime croulant serait heureux d'embaucher de nouvelles forces : le Parti socialiste et la classe ouvrière, pour le sauver. On cherche, on demande, on réclame des ministres socialistes, ou au moins d'étiquette socialiste. Les Briand, les Millerand (oh, le Liquidateur providentiel!) les Viviani répondent à l'appel. Les Ferri, les Vandervelde attendent d'être appelés à leur tour...

Le Socialisme, le triomphateur de demain, le futur Maître du monde, ne marchera pas ! Il dira au vieux monde : « Sauve-toi toi-même ! On ne s'installe pas dans un bâtiment qui croule de toutes parts. Je viendrai à mon heure non pour sauver la société capitaliste, mais pour lui porter le coup de grâce. On ne remorque pas un cadavre. On l'enterre. »

Ch. R.



## La Presse Socialiste

De Jean Lorrin dans le *Travailleur de l'Orléanais*, sur l'affaire Duez :

Parfaitement ! les voleurs vont être punis ! Car il n'y a pas de juges qu'à Berlin, et nous avons à la tête du gouvernement de la République un honnête homme : Aristide le Juste.

Et cet homme intègre vient, pour commencer, de faire arrêter un des liquidateurs, le plus compromis, le sieur Duez, lequel a fort modestement avoué avoir détourné cinq millions.

On dit bien que, si Briand a fait arrêter Duez plutôt qu'un autre, c'est surtout parce que Duez était en fort bons termes avec Millerand, dont il payait les plaidoiries fort cher, et que notre Azew ne serait pas autrement fâché de couper l'herbe sous le pied d'un collègue qui pourrait un jour le supplanter.

Mais la vérité est surtout qu'il fallait un bouc émissaire et que pendant qu'on s'occupera des cinq millions dérobés par Duez, on oubliera le milliard que se sont partagés les avocats, les liquidateurs, les avoués et leurs amis du Bloc.

Seulement, je me demande si nous, socialistes, nous avons quelque intérêt à couper dans ces histoires.

Nous lisons dans la *Leipziger Volkszeitung* sous le titre : « Le camarade donne ses huit jours », un article qui commence ainsi :

Parmi les nombreuses curiosités qu'offre le Parti unifié, la situation d'Hervé a droit à notre attention particulière. Le privilège, il est vrai, de dédaigner constamment la discipline du Parti et d'agir publiquement contre ses décisions, ne lui est point réservé ; Breton lui est entièrement égal en cela...

Et qui continue et conclut comme suit :

La patience du Parti doit-elle aller jusqu'au « flagellantisme », et tolérer encore cette nouvelle ironie ? Les déclarations d'Hervé restent confinées aux journaux bourgeois ; l'*Humanité*, qui donne pourtant assez souvent des extraits de la *Guerre Sociale*, ni le *Socialiste*, organe officiel du Parti, n'en ont pris connaissance. Le fait que le Parti n'agit point immédiatement contre lui a du bon, car, de cette façon, les déclarations d'Hervé peuvent encore opérer, dans leur brutalité indigne, sur ceux qu'il veut décider à la rupture avec leur Parti. Le bureau de la Fédération de l'Yonne a refusé son approbation à Hervé. Hervé en viendra à un referendum, mais nous ne croyons pas qu'il obtienne plus de succès. Par son aveugle supposition que les camarades quitteraient comme lui, de gaieté de cœur, le Parti, il a montré une fois de plus son incompréhension de l'essence du mouvement prolétarien et la superficialité du démagogue qui assied son action sur de simples effets de tribune, et ignore les forces économiques agissantes.

Le Parti laissa assez de temps à Hervé pour convaincre même les camarades qui sympathisaient avec certaines de ces conceptions, qu'il se sent de plus en plus ennemi du Parti. Il a si souvent raillé le « corporalisme » qui dominait dans les partis marxistes. Il doit voir aujourd'hui que les camarades refusent de se soumettre à ses ordres comme sous-officiers. Mais il serait grand temps que le Parti détermine enfin ses relations avec Hervé s'il tient à échapper au ridicule. Les décrets de la justice bourgeoise eux-mêmes ne sauraient excuser une plus longue inaction du Parti, ni le désarme contre un homme qui se vante de rester membre de sa Commission administrative permanente tout en cherchant à le désorganiser. On pourrait regretter que la classe ouvrière organisée perde en lui une force journalistique indubitablement très grande ; mais il y a déjà longtemps que cette force est tournée contre elle. Le désarroi momentané que cette décision apporterait dans l'organisation fédérale de la Seine est certainement moins dangereux que ne l'a été la propagande d'Hervé attaquant l'idée. Si Hervé se trompe et s'est voué au sort d'être, non leader d'un parti influent dans son action nationale, mais un aventurier errant du journalisme comme Urbain Gohier, ce n'est point le rôle du Parti, de risquer les intérêts généraux du prolétariat pour racheter ses fautes personnelles.

De l'*Avanti*, sur le « nouveau parti » d'Hervé :

Et quels soldats songe-t-il à armer ? Le brave professeur que pendant tant d'années nos amis de France se sont obstinés à tolérer et qui a l'habitude de donner des préceptes de « vrai socialisme » aux Congrès nationaux et internationaux n'est pas difficile... Il prendra tous les socialistes qui se « désunifieront », ou bien tous ceux qui quittent le Parti pour protester contre son manque d'esprit révolutionnaire. Puis il accueillera les gens de la Confédération ; pas les chefs, oh, non ! (parce que les chefs sont les amis du protocole et de la tradition), mais le menu fretin impatient d'agir en dehors du terrain économique. Enfin, il fera appel aux libertaires et aux anarchistes ; il ne demandera qu'une chose : faire amende honorable de leurs sympathies éventuelles pour l'individualisme et reconnaître l'utilité d'une discipline. Discipline large et souriante, c'est entendu (Hervé nous laisse les dogmes sévères et le respect des Congrès) mais discipline tout de même.

Le futur Parti doit être une armée décidée à l'attaque contre la bourgeoisie, prête à la démolition de la société actuelle et, par cela même, organisée comme, sinon mieux que l'armée régulière.

Du même journal, sur le Congrès des Indépendants, que tout le monde ignore :

Mais, avec le temps, il est apparu à tous que le socialisme indépendant n'était point une doctrine organique et ne pouvait servir que d'étiquette parlementaire et que, par contre, dans le socialisme unitaire, les tendances catégoriquement, nettement réformistes avaient les moyens et l'occasion de se préciser, de s'affirmer, de triompher. Récemment, au Congrès de Nîmes, le jaurésisme des beaux jours (cette même méthode que les indépendants déploraient et au nom de laquelle — comme des âmes prises d'une fièvre nostalgique — ils justifiaient leur propre attitude), au Congrès de Nîmes, dis-je, ce jaurésisme a triomphé et s'est imposé.

Et c'est pour cela que ni la presse ni le public n'ont fait, ne font, et ne feront attention aux

## LE SOCIALISME

assises des socialistes indépendants. L'opinion ne sent point en eux une force, elle ne saisit point leur raison d'être, elle ne s'intéresse point à leur position qui les place entre les collectivistes qui croient à la lutte de classe et les radicaux amoureux d'associationisme et de philanthropie sociale.

Justice ne dit presque rien, mais son presque silence n'en est pas moins éloquent :

Hervé est sur le point de former un nouveau Parti; un parti révolutionnaire, de concert avec l'anarchiste Sébastien Faure.

En attendant, il reste dans le Parti socialiste.

Voici comment le *Hamburger Echo* salue l'apparition de l'*Avant-Garde*, feuille bi-mensuelle et organe des syndicalistes socialistes :

Toutes les fois que dans le mouvement ouvrier français il se produit un incident, on voit un nouveau journal apparaître. La cause en est moins dans le désir de se particulariser que dans l'insuffisance de la presse ouvrière française.

Comme résultat du Congrès de Nîmes, une nouvelle feuille, l'*Avant-Garde*, vient de paraître.

Si peu de sympathie que nous ressentions en général pour ce genre de littérature momentanée, nous n'en saluons pas moins l'apparition de ce nouvel organe de discussion. Il exercera sa critique contrairement aux efforts scissionnistes d'Hervé, à l'intérieur même du Parti. Il aura un autre avantage : l'effort scissionnaire d'Hervé, que le Parti contemple avec indolence, n'avait d'importance qu'autant que les syndicalistes s'y joignaient. Ce danger est maintenant écarté par la déclaration de l'*Avant-Garde*.

## Librairie du « SOCIALISME »

Nous expédions *franco de port*, aux prix indiqués, les brochures et ouvrages suivants, sur demandes de nos lecteurs et abonnés :

### René CABANNES

*Le Parti Socialiste et les Paysans* . . . . . 0 20

### Vincent CARLIER

*La Pensée Socialiste*. . . . . 0 10  
*Le Monopole des Assurances* . . . . . 0 60  
*La houille blanche et le socialisme* . . . . . 0 15

### COMPÈRE-MOREL

*Les Paysans et le Socialisme à la Chambre*. . . . . 0 15  
*Exploitation agricole et Socialisme*. . . . . 0 15  
*Le Socialisme aux champs* . . . . . 0 15  
*Propos d'un rural* . . . . . 0 15  
*Concentration capitaliste, organisation collectiviste* . . . . . 0 15  
*La Question Agricole en France*. . . . . 0 50

### Cabriel DEVILLE

*L'évolution du Capitalisme* . . . . . 0 60  
*Le Capital de Karl Marx* . . . . . 3 25

### J.-P. GRANDVALLET

*Le Manuel du Cheminot* . . . . . 0 15  
*Les travailleurs des chemins de fer et le Parti Ouvrier* . . . . . 0 10  
*Le déterminisme économique de Marx* . . . . . 4 »

### Jules GUESDE

*Collectivisme et Révolution* . . . . . 0 15  
*La Loi des Salaires* . . . . . 0 15  
*Les huit heures à la Chambre*. . . . . 0 15  
*Le Collectivisme* . . . . . 0 15  
*Le Collectivisme au Collège de France* . . . . . 0 25  
*Socialisme et services publics*. . . . . 0 25  
*Double réponse à MM. de Mun et Deschanel*. . . . . 0 30  
*Le Socialisme au jour le jour*. . . . . 3 25  
*Etat, politique et morale de classe* . . . . . 3 25

Le Gérant : MERCY.

### GUESDE et JAURÈS

*Les deux Méthodes*. . . . . 0 15

### Karl KAUSTKY

*Le programme socialiste* . . . . . 6 »  
*La Question agraire* . . . . . 7 60  
*Le Marxisme*. . . . . 3 25  
*Parlementarisme et Socialisme* . . . . . 2 75

### Paul LAFARGUE

*Patriotisme et Bourgeoisie* . . . . . 0 10  
*Le Droit à la Paresse* . . . . . 0 15  
*Communisme et évolution*. . . . . 0 15  
*La Méthode historique de Marx*. . . . . 0 20  
*La Religion du Capital*. . . . . 0 20  
*Les Trusts Américains*. . . . . 1 65  
*Origine et évolution de la propriété*. . . . . 3 25  
*Le déterminisme économique de Marx*. . . . . 0 60

### Jean LORRIS

*Ouvriers et Paysans* . . . . . 0 20

### D' OGUSE

*Malthusianisme et Socialisme*. . . . . 0 25

### F. de PRESSENSÉ

*Le Parti Socialiste et la guerre*. . . . . 0 15

### H. de la PORTE

*Les Leçons de Stuttgart* . . . . . 0 30

### PROGRAMME

*Général du Parti Ouvrier*. . . . . 0 25  
*Agricole du Parti Ouvrier*. . . . . 0 15  
*Municipal du P. S.* . . . . . 0 15  
*Petit Manuel du Propagandiste socialiste*. . . . . 1 50  
*Les Bonnes Thèses du Socialisme*. . . . . 1 50

### Ch. RAPPOPORT

*J.-P. Proudhon* . . . . . 0 20  
*La Philosophie de l'Histoire* . . . . . 3 25

### Charles VÉRECQUE

*La conquête socialiste du pouvoir*. . . . . 3 25

## LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Revue mensuelle internationale. — Parait en trois langues à Paris, à Berlin et à Londres

La Rubrique « **Le Mouvement ouvrier international** » est rédigée sous la direction du Comité de rédaction du *Socialisme*, avec la collaboration des écrivains de l'Internationale.

Abonnement réduit pour les lecteurs du *Socialisme* : France, 8 francs; Etranger 10 francs.

Le montant de l'abonnement réduit doit être adressé à l'Administrateur du *Socialisme*

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## L'HUMANITÉ

Le numéro 5 centimes  
Abonnements :

Un an, 21 francs; Six mois, 10 fr. 50  
Trois mois, 5 fr. 25  
Six mois payables par mois, 1 fr. 75

publie régulièrement des articles de son directeur politique  
**JEAN JAURÈS**

de : ALLARD, ALLEMANE, BRACKE, DUBREUILH,  
LAFARGUE, ROUANET, Marcel SEMBAT  
et des *TRIBUNES Syndicales et Coopératives*

Il faut lire *L'Humanité* pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste

## ANNONCES COMMERCIALES

### Marbrerie pour Meubles et Bâtiments



SPECIALITÉ de  
TOILETTES  
et LAVABOS  
Médaille d'Argent 1898  
EXPOSITION PERMANENTE

**BLANCHARD**

83, rue de Charenton - PARIS

PRIX TRÈS MODÉRÉ

Installations de : Boucheries, Boulangeries,  
Charcuteries, Crémeries, Salons de Coiffures.

### LES VIGNERONS LIBRES

Coopérative de Production à MARAUSSAN

expédient dans toute la France (*Seine et Seine-et-Oise exceptés*) leurs **VINS ROUGES, BLANCS ou ROSÉS** à des prix défiant toute concurrence.

Ecrire au camarade E. CATHALA, agent commercial, 19, rue de l'Embarcadère, CHARENTON (Seine) ou au Siège social à Maraussan (Hérault).

Pour la Seine et Seine-et-Oise, s'adresser aux Coopératives fournies par le MAGASIN DE GROS, avec lequel ont traité *Les Vignerons libres de Maraussan*.

### La Coopération du Livre

ASSOCIATION OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

3, Impasse Crozatier, 3 - PARIS-XII<sup>e</sup>

CATALOGUES, JOURNAUX, REVUES  
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, etc.

**L'« OXYGÉNÉE »**

Approbation des  
Hygiénistes

**CUSENIER**

Verte  
ou Blanche

**C'EST LA SANTÉ**

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A  
LA MÉDITERRANÉE

Régates internationales de Nice et de Cannes  
Vacances de Pâques  
Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 24 février au 11 avril 1910.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice (via Dijon, Lyon, Marseille) :

1<sup>re</sup> classe : 182 fr. 60.

2<sup>e</sup> classe : 131 fr. 50.